

CONDITIONS GÉNÉRALES - CAUFRIEZ Laurent

Nos réparations sont régies par les présentes conditions générales. Nous nous réservons le droit de les modifier à tout moment. Les clients seront informés des modifications via notre site web ou par tout autre moyen approprié. En acceptant ces conditions générales, le client reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à les respecter.

ARTICLE 1 – ESTIMATION DE PRIX & DEVIS

Nous établissons, pour les téléviseurs, une estimation de prix gratuite incluant une heure de diagnostic. Cette estimation est communiquée par téléphone, e-mail ou message.

Pour les équipements audio, un montant forfaitaire de 60,00 € peut être demandé pour l'établissement d'un devis, également communiqué par téléphone, e-mail ou message.

Dans tous les cas, dès qu'un document de devis est fourni, des frais forfaitaires de 60,00 € seront facturés au client.

Nos estimations de prix et devis sont fournis à titre indicatif et ne constituent pas un engagement ferme. Ils sont susceptibles de variations justifiées par l'évolution des coûts des fournitures et de la main-d'œuvre. Le client s'engage à régler les frais de déplacement, ainsi que les frais liés au démontage et au remontage nécessaires à l'établissement du devis.

Si des réparations ou des fournitures supplémentaires s'avèrent nécessaires en cours de travail, un devis complémentaire sera présenté au client. En cas d'acceptation du devis, le client pourra être tenu de verser, à titre de provision, le montant correspondant aux pièces à commander, voire la totalité si souhaité.

En cas de récupération du matériel au domicile du client (sur rendez-vous), un devis sera communiqué par téléphone, e-mail ou message. Le client sera informé du tarif horaire de la main-d'œuvre ainsi que des frais de déplacement si applicables. L'accord du client pour la réparation vaut acceptation du devis.

Toute annulation de rendez-vous doit être notifiée au moins 24 heures à l'avance. À défaut, une indemnité de 50,00 € sera facturée. Le technicien est compétent pour évaluer si le matériel est économiquement irréparable (coût de réparation supérieur à sa valeur). Dans ce cas, l'intervention reste due.

ARTICLE 2 – DÉLAIS DE RÉPARATION

Les délais d'exécution dépendent de la disponibilité des pièces nécessaires à la réparation. Si le délai dépasse un mois, le client en sera informé et pourra choisir de récupérer son matériel ou d'annuler la demande de réparation, moyennant le paiement des frais engagés.

ARTICLE 3 – SORT DES PIÈCES REMPLACÉES

Les pièces remplacées en raison de leur détérioration ou usure sont considérées comme abandonnées par le client et seront mises au rebut sans possibilité de réclamation ultérieure. Toutefois, si le client souhaite récupérer ces pièces, il doit en faire la demande lors de l'ordre de

réparation. Faute de cette mention, nous déclinons toute responsabilité en cas d'impossibilité de satisfaire cette demande.

ARTICLE 4 – PAIEMENT & PRIX

Le paiement des réparations est exigé au comptant lors de l'enlèvement du matériel ou lors de l'intervention à domicile.

Le tarif horaire de la main-d'œuvre est de 60,00 €/heure et est communiqué lors de la demande d'intervention. Certaines opérations peuvent faire l'objet d'un tarif forfaitaire. Les frais de déplacement varient en fonction de la localisation du client et sont disponibles sur simple demande.

Les fournitures sont facturées au tarif en vigueur au moment de la facturation. Tout retard de paiement entraînera de plein droit :

- Une indemnité forfaitaire de 15 % du montant de la facture (minimum 25,00 €), à titre de dommages et intérêts.
 - Un intérêt de retard de 11,5 % l'an, à compter de l'envoi de la facture, conformément à la loi belge du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.
-

ARTICLE 5 – MATÉRIEL NON RÉCUPÉRÉ

Le client s'engage à récupérer son matériel dans un délai de trois (3) mois à compter de la notification de sa disponibilité (par e-mail, courrier, téléphone ou autre).

Passé ce délai et sans réponse du client, nous nous réservons le droit, sans formalité supplémentaire :

- De disposer librement du matériel (vente, don, recyclage, destruction).
- D'en revendiquer la pleine propriété à titre de compensation des frais engagés.
- D'appliquer des frais de stockage supplémentaires, selon les tarifs en vigueur.

Le client renonce à toute réclamation ultérieure concernant le matériel non récupéré dans ce délai.

ARTICLE 6 – GARANTIE DES RÉPARATIONS

Les réparations effectuées sont garanties pendant trois (3) mois à compter de la date de livraison ou d'installation du matériel réparé. Cette garantie couvre la main-d'œuvre et les pièces de rechange (hors pièces d'usure).

Toutefois, si des pièces de rechange neuves sont indisponibles et que des pièces d'occasion sont utilisées, la garantie se limite exclusivement à la main-d'œuvre. Dans ce cas, le client en sera préalablement informé et son accord sera requis avant la réalisation de la réparation.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES

Le client est responsable de l’emballage du matériel confié. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage survenu lors du transport si l’emballage est insuffisant.

Par « emballage correct », il convient d’entendre un conditionnement approprié, assurant une protection suffisante contre les chocs, vibrations, humidité, et autres risques liés au transport, conformément à la nature fragile ou sensible du matériel concerné.

Aucune réclamation ne sera acceptée si :

- Le matériel a été remis sans emballage adéquat.
- Les dommages sont liés à un défaut d’emballage.

Le client peut solliciter des conseils d’emballage préalablement à la remise du matériel.

ARTICLE 8 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant l’exécution des travaux doit être formulée par écrit (courrier, e-mail) dans un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la date d’envoi de la facture ou de la récupération du matériel (le premier de ces événements prévalant).

Lors du dépôt du matériel, un document récapitulatif précisant la marque, le modèle, le numéro de série et les accessoires remis sera établi. Ce document fait foi en cas de litige.

Aucune réclamation ne sera acceptée sans présentation de ce document.

Les interventions réalisées en dehors de nos ateliers, ou par des tiers, ne sont pas couvertes par notre garantie.

Aucune indemnité d’immobilisation ou de dédommagement ne pourra être réclamée, quelle qu’en soit la cause, y compris en cas de retard ou d’interruption des travaux.

ARTICLE 9 – LITIGES

Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge.
Tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de Namur.

ARTICLE 10 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles du client sont traitées de manière confidentielle et ne sont utilisées que dans le cadre de la relation commerciale. Elles ne sont ni vendues ni transmises à des tiers sans l’accord préalable du client, sauf en cas d’obligation légale (ex. : société de recouvrement).

Le client peut accéder à ses données, demander leur modification ou suppression, sous réserve des obligations légales de conservation. Toute demande doit être adressée à :
lcaufrie@caufriez.tv.